

recevoir
) est un
ociation
diocèses

APPENDICE.

(1)

Procès-verbal d'une assemblée de fabrique pour la nomination d'un expert pour l'examen d'une église que l'on veut assurer.

Le N. jour du mois de N. mil-huit cent , dans une assemblée des Marguilliers anciens et nouveaux de cette paroisse, convoquée au prône pour être tenue à la sacristie, à l'issue de la messe du même jour, annoncée au son de la cloche et présidée par nous, Curé, soussigné, il a été décidé à l'unanimité que cette fabrique fasse partie de l'Association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de N. et de N., incorporée par un Acte de la Législature provinciale ; que Monsieur le Curé et Messieurs les Marguilliers du banc signent, au nom de la fabrique, l'acte d'aggrégation à cette association, et qu'ils fassent toutes les démarches nécessaires pour obtenir au plus tôt une police d'assurance de la dite association ; que Monsieur N. soit chargé par cette fabrique d'agir comme expert pour faire l'estimation de la valeur de l'église, de la sacristie et du presbytère de cette paroisse, conjointement avec Monsieur le Curé choisi pour expert par le Bureau de l'assurance.

Furent présents N. N. etc., dont quelques uns ont signé la présente délibération.

Fait et passé à N. les jour et an que dessus.

N. Curé,

N. }
N. } Les autres signatures.